

*République Française*

*Département de l'Aveyron*

## ***Extrait du Registre***

### ***Des Délibérations du Conseil***

#### ***De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier***

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 32

*Date de convocation : 20/03/2024*

Séance du 28 mars 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

***Présents :*** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Éric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

***En tant que délégué suppléant, était présent :*** Eloi ALBET, Michel SIMONIN

***Excusés ayant donné un pouvoir :*** Laure BERNAT à André SERIN, Hélène CHICO ROS à Jean-Luc JACQUEMOND, Francis CULIE à Jean-Philippe SABATHIER, Michelle FONTANILLES à Monique ALIÈS, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

***Absents excusés :*** Alain CONDOMINES, Séverine DRESSAYRE, Viviane RAMONDENC, Jean-François ROUSSET

***Absents :*** Guy SALES

***Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance***

-----  
N°20240328\_042

#### **Objet : Débat d'Orientation Budgétaire**

Madame la Présidente ouvre le débat sur les perspectives et estimations budgétaires pour 2024 au regard des résultats 2023, des charges et engagements en fonctionnement, des restes à réaliser, des opérations envisagées en investissement pour l'exercice 2024.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'invitation de Madame la Présidente à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2024.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*